



PROCEDURE DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS		
Version	Date Edition	Nature des évolutions
001	06/2021	Création du document
002	06/2022	Modification codification des documents
003	08/2023	Ajout de référence dans le chapitre Documents associés + modification pied de page
004	08/2024	Refonte globale de la structure de la procédure

TOPTECH se doit en tant qu'organisme de formation de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des bénéficiaires en situation de handicap.

La procédure :

- ✓ Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour un(e) participant(e) en situation de handicap et comment mettre en œuvre l'accueil de ces participant(e)s en fonction des diverses formes de handicap,
- ✓ Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à TOPTECH pour l'adaptation matérielle,
- ✓ Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles (En Indicateur 26),
- ✓ Explique ensuite comment les intervenants(es) externes doivent se former aux diverses formes de handicap.



TABLE DES MATIERES


1.	Information préalable	3
2.	Organiser la formation	3
3.	Les missions du référent handicap	3
4.	Schémas de processus :	3
a.	Répondre à une demande de renseignement	4
b.	Rendre une formation accessible au handicap	5
c.	Mise en œuvre d'une formation accessible au handicap	6
5.	Les différents types de handicap - Sigles importants	7
6.	Qui fait quoi pour qui	7
7.	Aides à la formation	9
8.	Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap	9
9.	Autres associations	10
10.	Liste de prestataires	11
11.	Formation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap	11
12.	Sources documentaires	12
13.	Formation/sensibilisation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap	12

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
& AMÉLIORATION CONTINUE

1. Information préalable

Les formations TOPTTECH ne sont pas adaptées aux déficients intellectuels.

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- 
- ✓ Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire
 - ✓ Formation Intra : demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement prévoir par l'entreprise hôte. A noter : TOPTTECH dispense ses formations uniquement en intra donc dans des locaux mis à disposition par ses commanditaires ; quel que soit le type de handicap, les conditions d'accès, de travail, de prise en compte du handicap sont déjà gérées par le commanditaire dans le cadre de l'emploi qu'occupe le bénéficiaire dans l'entreprise.

2. Organiser la formation

1. Lors de la réunion entre l'intervenant, le référent pédagogique, le référent Handicap et/ou le contact dédié chez TOPTTECH, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de l'intervenant à assurer la formation.
2. Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place chez le commanditaire s'ils ne sont pas préexistants.
3. Le référent Handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel et le contenu du programme et les méthodes pédagogiques
4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle

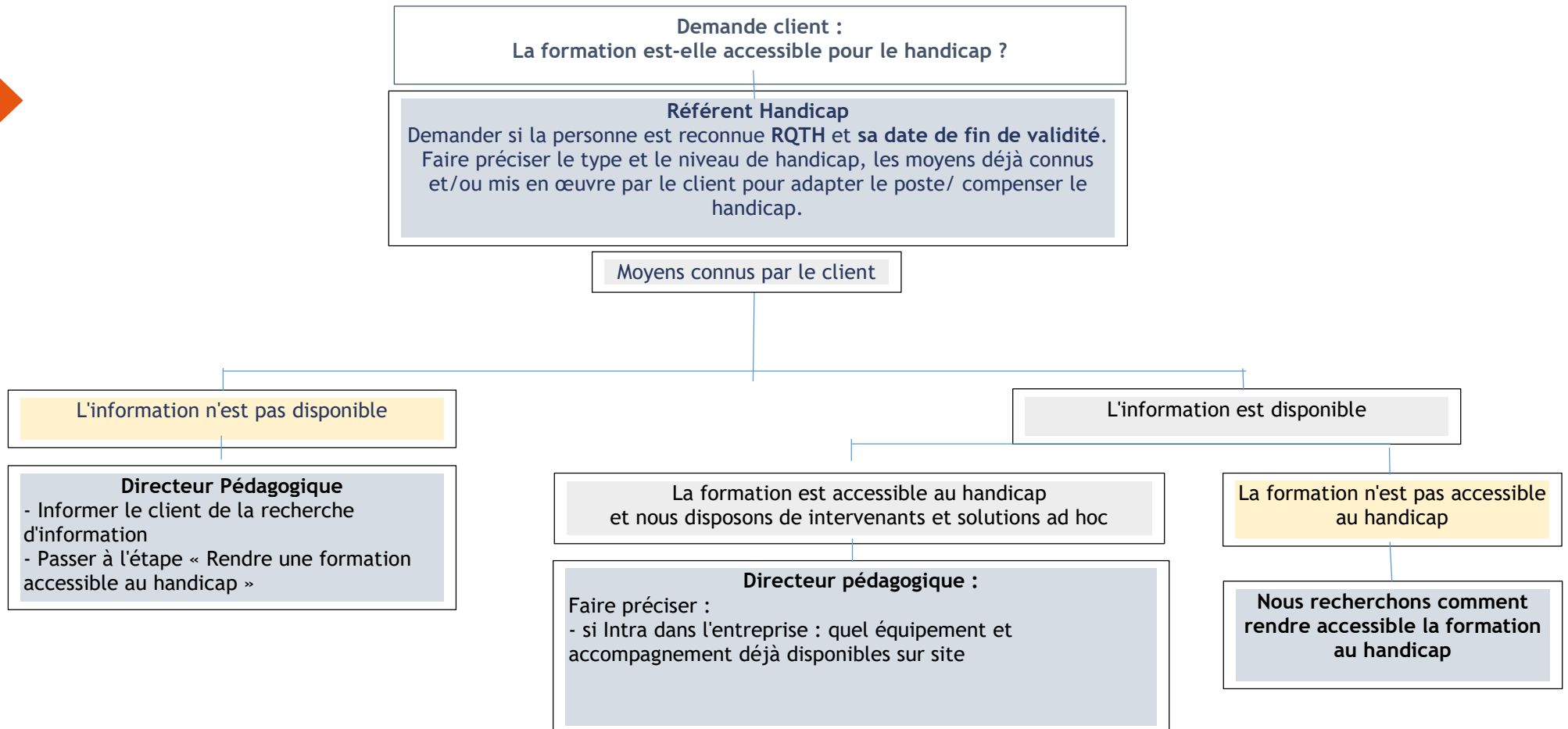
3. Les missions du référent handicap

Le référent Handicap chez TOPTTECH a plusieurs missions :

- ✓ Accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation en faisant des points réguliers avec elles.
- ✓ Assurer la prise en compte du handicap par l'intervenant(e) et vérifier que les compensations sont mises en place
- ✓ Assurer une veille sur le Handicap - Construire une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- ✓ Informer et sensibiliser la Direction et les collaborateurs travaillant chez TOPTTECH
- ✓ Développer un réseau de partenaires
- ✓ Communiquer sur les actions mises en œuvre Contact référent Handicap : Alexa LEMERCIER-PIERRE alexa.lemercier-pierre@yae.fr

4. Schémas de processus :

a. Répondre à une demande de renseignement



b. Rendre une formation accessible au handicap

Demande d'information pour une formation avec un handicap connu
(type et niveau de handicap)

Référent Handicap :

Demander aux intervenants(es) identifiés pour la formation :

- Quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis de ce handicap
- Leur aptitude/ volonté d'assurer la formation pour ce handicap

Référent Handicap :

Contacteur un Conseiller handicap pour connaître les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste/ compenser le handicap

Directeur pédagogique :

Valider avec l'intervenant(e) la compatibilité des recommandations du Conseiller handicap avec la formation/ses TP
Si l'intervenant(e) TOPTECH ne peut pas assurer le cours avec un stagiaire handicapé, trouver un formateur

Référent Handicap :

- Donner à l'intervenant(e) le lien pour suivre les module(s) d'e-learning Agefiph spécifique(s) au handicap et ceux pour adapter son programme, ses outils, son rythme de formation

Logistique :

Vérifier la disponibilité de :

- accès (parking, badges)
- supports de cours adaptés
- installation des salles

- ⇒ Tous les éléments sont disponibles : la formation est réalisable pour le handicap dans un avenir proche.
- ⇒ Un des 3 éléments n'est pas disponible : la formation n'est pas réalisable au moment de la demande.

c. Mise en œuvre d'une formation accessible au handicap



Confirmation d'inscription pour une formation accessible au handicap

Responsable Pédagogique

Mise en œuvre des moyens
pédagogiques et techniques, dont
accompagnateur interne/externe

Responsable Administratif :

- Création de la convention de formation
- Mise en place de financements
éventuels avec l'Agefiph ou le FIPHFP
pour l'adaptation des moyens
- Envoi de la convocation avec
informations d'accueil et d'accès
spécifiques

Accueil :

Suivre la procédure
d'accueil recommandée par
le Conseil handicap

5. Les différents types de handicap - Sigles importants

Lire :

« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPC : Plan Personnalisé de Compensation

Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

La RQTH est accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard du PPC.

6. Qui fait quoi pour qui

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Les **maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** sont, dans chaque département, le **guichet unique** d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes), depuis la loi du 11 février 2005.

Il existe une MDPH par département.

Elle exerce de nombreuses missions :

- accueillir ;
- informer ;
- accompagner ;
- conseiller les personnes handicapées et leur famille ;
- assurer l'organisation et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation,
- assurer l'organisation et le fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ([CDAPH](#)) ;
- aider à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH ;
- aider à la formulation du projet de vie de la personne handicapée ;
- sensibiliser tous les citoyens au handicap ;
- accompagner les personnes handicapées et leur famille après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap ;
- organiser des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux ;
- recueillir et transmettre au niveau national les données relatives à l'action départementale.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/90>

30 grande rue | CS 10222 | 90004 Belfort Cedex | France | Tél: 03.84.22.99.10

RCS de Belfort n° 434 857 256 | SIRET: 434 857 256 000 37 | Code APE : 7022Z | SARL | Capital: 39 800 € | Déclaration d'activité de formation enregistrée auprès de la DREETS de Belfort sous le numéro: 43 90 00352 90 -Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Art L6352-12

du Code du travail) | N° TVA: FR 59 434 857 256

www.toptechfrance.eu

France Travail, pour les demandeurs d'emploi du privé

C'est le référent handicap de France Travail qui assure les contacts avec les autres acteurs du service public de l'emploi, de Cap Emploi et des missions locales.

Le financement géré par France Travail concerne les frais pédagogiques.

Les frais d'adaptation sont à voir avec l'Agefiph.

Les démarches se font dans l'agence locale de résidence du demandeur d'emploi, pas son conseiller France Travail.

<https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec France Travail dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

<https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Cap emploi

Les missions de Cap Emploi sont :

- ✓ D'accompagner vers l'emploi :
 - Informer, conseiller et accompagner les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle
 - Informer, mobiliser puis accompagner les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap
- ✓ D'accompagner dans l'emploi :
 - Informer, conseiller et accompagner les salariés et les employeurs face à une problématique :
 - d'évolution professionnelle
 - de transition professionnelle
 - de maintien dans l'emploi
 - de maintien en emploi

<https://www.capemploi.info/>

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-salaries-handicapes-dans-le-cadre-dun-maintien-de>

7. Aides à la formation

A noter : Les aides ne sont accordées si le RQTH est dans sa période de validité

- Pour les bénéficiaires salariés du secteur privé : **AGEFIPH**.
Prescription faite par le conseiller France Travail, Cap Emploi ou de la mission locale.
La demande de financement peut aussi être adressée par l'entreprise. L'aide est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap. Elle concerne le coût pédagogique.
L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.

L'AGEFIPH ne fait du financement, que sur étude du dossier individuel. Elle ne donne pas d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste de travail. Pour cela, elle oriente vers le médecin du travail.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-parcours-vers-lemploi>

- Pour les bénéficiaires salariés du secteur public : **FIPHFP**
Domaine : reconversion professionnelle afin de favoriser leur maintien dans l'emploi public.
Prescription faite via sa e-plateforme.
Le financement porte sur les frais pédagogiques (plafond de 10 000 € par an de date à date, durée maximale de 3 ans), sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation.
L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.
<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP/Assurer-la-perennite-des-competences-et-connaissances-relatives-au-handicap-au-travail/Former-les-personnes-en-situation-de-handicap/Formation-dans-le-cadre-d-un-reclassement-ou-d-une-reconversion-professionnelle-pour-raison-de-sante>
<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>

8. Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap

Référent de parcours

C'est un conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local France Travail, d'une mission locale...
Il faut demander ses coordonnées si le participant nous contacte de lui-même et ne connaît pas les moyens d'adaptation.

Cap Emploi Doubs et Territoire Belfort
15 Rue de la Petite Hollande,
25200 MONTBELIARD
Tél: 03 81 41 37 16

France Travail
14 rue Thiers
90000 BELFORT
Tél : 09.72.72.39.49

Mission Locale du Territoire de Belfort
12 place de l'Europe
90000 BELFORT
Tél : 03.84.90.40.10

Médecine du travail

OPSAT Organisme pour la Prévention et la Santé Au Travail
Rue Gustave Lang
90000 BELFORT
Tél : 03.84.36.62.80

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Référent pour l'insertion professionnelle
L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne en situation de handicap et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global

MPDH Belfort

Centre des 4 As, Rue de l'As de Carreau Tour R6, 90000 Belfort
Téléphone : 03 70 04 89 89
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/90>

Agefiph

Agefiph Délégation régionale Bourgogne Franche Comté
Immeuble Osiris 7 Boulevard Winston
Churchill BP 66615
21066 Dijon Cedex

9. Autres associations

Aveugles

Denis Boulay, chargé du pôle accessibilité numérique au sein du service informatique de la Fédération des aveugles de France.

Son service assure des formations aux utilisateurs aveugles et malvoyants sur les outils de compensation comme :

- les logiciels d'agrandissement de l'écran qui améliorent le confort de lecture en permettant de modifier les couleurs, les contrastes et de zoomer jusqu'à 60 fois la taille de l'écran ;
- les lecteurs d'écran qui vocalisent grâce à une synthèse vocale les contenus affichés sur l'écran d'ordinateur ;
- l'afficheur braille qui est relié à un ordinateur et va retranscrire de manière tactile le contenu en points braille ;
- les bloc-notes braille, de manière autonome et en mobilité, vont permettre d'afficher les contenus en braille, la rédaction de notes, la consultation de courriels et la gestion d'un agenda par exemple. Ils peuvent également être couplés à une synthèse vocale.

L'Adapt : association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ».

L'Adapt

3 rue Victor Sellier
25000 BESANÇON

<https://www.ladapt.net/search/site/formation>

<https://www.ladapt.net/actualite-ladapt-partenaire-de-luniversite-du-reseau-des-referents-handicap-a-lyon>

10. Liste de prestataires

Cimis : vente de matériels et logiciels pour déficience motrice, visuelle, ergonomie, communication
<https://www.cimis.fr/>

Sourds - Malentendants

L'application Ava, par exemple, sous-titre les communications professionnelles.

L'application Roger Voice permet de dialoguer au téléphone grâce à la retranscription écrite des propos de son interlocuteur. L'outil de synthèse vocal permet également de répondre par écrit.

Association Exasso France : Facilitateur de maintien et retour à l'emploi pour professionnels handicapés

<https://fr.linkedin.com/in/association-exasso-france-12a34b5a>

Handi-CV : annuaire pour trouver du matériel

<http://www.handi-cv.com/annuaire/categorie/materiel-adapte>

11. Formation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap

Salarié(e)s en poste

Ressources Humaines

- Remettre et faire lire la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
- Faire suivre le module d'e-learning « Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »
- Mettre à disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e)
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

Equipe encadrement TOPTECH, lors d'une demande d'inscription d'une personne handicapée :

- Faire suivre le ou les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap et correspondant à la fonction du salarié dans l'entreprise
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

Nouvel embauché(e)

Ressources Humaines, avec la remise des documents d'embauche :

- Remettre et faire lire la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
- Faire suivre le module d'e-learning « Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »

Equipe encadrement TOPTECH, pendant sa période d'intégration :

- Faire suivre le module « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? »
- Mettre à disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e)
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre

30 grande rue | CS 10222 | 90004 Belfort Cedex | France | Tél: 03.84.22.99.10

RCS de Belfort n° 434 857 256 | SIRET: 434 857 256 000 37 | Code APE : 7022Z | SARL | Capital: 39 800 € | Déclaration d'activité de formation enregistrée auprès de la DREETS de Belfort sous le numéro: 43 90 00352 90 -Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Art L6352-12

du Code du travail) | N° TVA: FR 59 434 857 256

www.toptechfrance.eu

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
& AMÉLIORATION CONTINUE

autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

12

Nouveau formateur/nouvelle formatrice - Formateur actif/formatrice active :

Si le formateur/la formatrice accepte de recevoir des publics en situation de handicap :

- Mettre à sa disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap qui lui permettront d'adapter son programme, ses outils, son rythme de formation "Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?", « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »
- Mettre à sa disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e) (« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives »)

12. Sources documentaires

Brochures

« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Dossier : P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF

13. Formation/sensibilisation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap

L'Agefiph organise des sessions de sensibilisation gratuites, en présentiel (Inter et Intra) et/ou en e-learning.

Il s'agit de sensibilisation et non de formation, donc pas de prise en charge financière.

Modules d'e-learning

Inscription sur : <https://agefiph-professionnalisation-idf-programme-1.learnx.fr/>

« Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »

Objectifs :

- Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et d'emploi des personnes handicapées (loi handicap, compensation, accessibilité...).
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (typologies, caractéristiques, public...).
- Repérer les acteurs généralistes ou spécialisés jouant un rôle dans le parcours vers et dans l'emploi (PRITH, Cap Emploi, Agefiph, MDPH, FIPHFP, acteurs du SPRO...).

Durée estimée totale :

- 1 heure 30, réparties en trois séquences de 30 minutes, elles-mêmes découpées en étapes courtes.

Programme complet :

- Fichier « Programme elearning Agefiph - Approche globale » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

« Handicap mental ou psychique »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.

30 grande rue | CS 10222 | 90004 Belfort Cedex | France | Tél: 03.84.22.99.10

RCS de Belfort n° 434 857 256 | SIRET: 434 857 256 000 37 | Code APE : 7022Z | SARL | Capital: 39 800 € | Déclaration d'activité de formation enregistrée auprès de la DREETS de Belfort sous le numéro: 43 90 00352 90 -Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Art L6352-12

du Code du travail) | N° TVA: FR 59 434 857 256

www.toptechfrance.eu

**EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
& AMÉLIORATION CONTINUE**

- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Modalités :

- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap psychique
- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap mental/intellectuel.
- Démarrage sur un quiz. Puis vidéos, témoignages, guides et mémos téléchargeables....

Durée estimée totale :

- Une vingtaine de minutes (selon approfondissement des outils joints).

Programme complet :

- Fichier « Programme elearning Agefiph - Handicap mental ou psychique » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

« Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) »**Objectifs :**

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Modalités :

- 1 Module de sensibilisation en ligne : troubles dys-
- 1 Module de sensibilisation en ligne : troubles autistiques.
- Démarrage sur un quiz. Puis vidéos, témoignages, guides et mémos téléchargeables....

Durée :

- Une vingtaine de minutes (selon approfondissement des outils joints).

Programme complet :

- Fichier « Programme elearning Agefiph - Trouble cognitif » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

« Handicap visuel et auditif »**Objectifs :**

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Modalités :

- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap visuel
- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap auditif.
- Démarrage sur un quiz. Puis vidéos, témoignages, guides et mémos téléchargeables....

Durée :

- Une vingtaine de minutes (selon approfondissement des outils joints).

Programme complet :

- Fichier « Programme elearning Agefiph - Handicap visuel et auditif » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

« Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Modalités :

- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap invisible
- 1 Module de sensibilisation en ligne : handicap chroniques.
- 1 Module de sensibilisation en ligne: troubles musculo squelettiques.
- Démarrage sur un quiz. Puis vidéos, témoignages, guides et mémos téléchargeables....

Durée :

- Une vingtaine de minutes (selon approfondissement des outils joints).

Programme complet :

- Fichier « Programme elearning Agefiph - Handicap visuel et auditif » dans le dossier P:\Organisation interne\Intégration\Handicap

Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?

Prérequis :

- La réalisation en amont du module 1 (Connaissances de base) est fortement recommandée pour des questions d'homogénéité des niveaux et de gestion du temps.
- Pour un confort de réception satisfaisant, l'accès aux webconférences privilégie l'utilisation d'un ordinateur avec la dernière version de son système d'exploitation et un débit internet en réception de 10Mb/s au minimum.

Objectifs :

- S'approprier les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005.